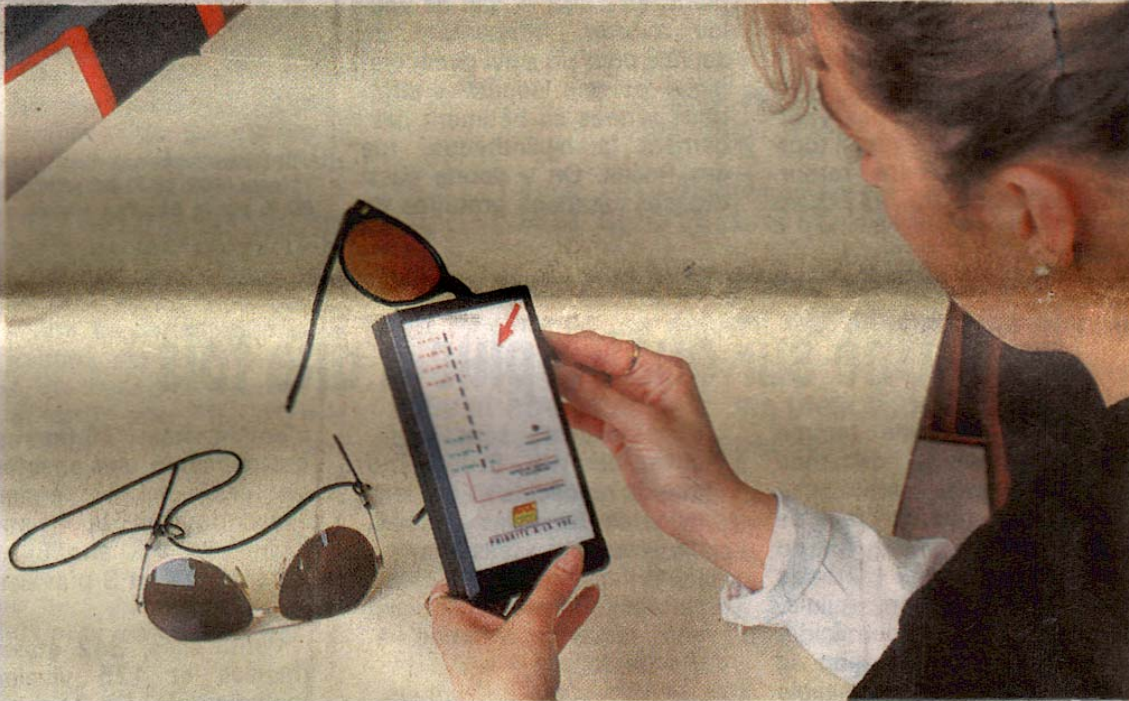


L'électronique contre le soleil



Un chercheur angevin et une société de Combrée ont fédéré leurs compétences afin de mettre au point un appareil calculant l'indice de protection des verres des lunettes de soleil. De 2 pour permettre de travailler en continu sur

un ordinateur, à 10, la protection totale des lunettes de montage.

(Page 4)

(Photo Daniel Boutreux)



MAINE-ET-LOIRE

3

Optique

Un Angevin invente une calculatrice pour déterminer l'indice de protection des lunettes de soleil

Un chercheur angevin, M. Carriou, et une société de Combrée, ont uni leur savoir-faire pour mettre sur le marché un produit simple et efficace. Une sorte de calculatrice électronique qui calcule immédiatement l'indice de protection des verres de vos lunettes de soleil.

ANGERS. — Nous avons tous fait l'expérience d'un choix malheureux de lunettes de soleil. Quant on a les yeux fragiles et qu'on souhaite s'exposer, il faut s'assurer de la qualité des verres qui doivent protéger d'une radiation trop violente.

Depuis quelques années, sur les verres proposés, on lit bien un « indice » de protection. Indice inspiré d'ailleurs de celui qui sert de guide en dermatologie et cosmétologie. Mais l'empirisme était la règle, et les indices de protection, en matière de lunettes de soleil, n'étaient pas répertoriés. C'est désormais chose faite dans le

réseau des opticiens « Atoll », 300 en France.

De 2 à 10

Ainsi, les chercheurs de cette chaîne d'opticiens ont étonné les « indices » de protection des lunettes de soleil :

— Un indice 2 correspond à une protection légère qui permet, par exemple, à un salarié de travailler en continu sur un écran ordinateur sans se fatiguer la vue.

— Un indice compris entre 3 et 4 permet à des yeux sensibles de se mettre à l'ombre. Mais ces verres ne peuvent être mis que sur des lunettes

dites de « repos ».

— Un indice de 7 à 8 permet une exposition au soleil de la mer et de la campagne.

— Un indice 9 est celui qui protège le mieux en cas de forte intensité solaire.

— Mais les lunettes de glacier — soit de haute altitude — doivent impérativement assurer une protection totale et donc être d'un indice de 10.

Boîtier et cellule électronique

Les opticiens ont désormais un instrument simple et efficace à portée de main pour déterminer l'indice de protection des lunettes. Cet instrument, de la taille d'une calculatrice de poche, est l'œuvre d'un chercheur angevin, M. Carriou, âgé de 35 ans, qui est opticien rue d'Alsace à Angers. Il a pensé cet instrument de mesure, puis est allé le trouver à la Selco — société



M. Carriou et sa calculatrice

d'électronique de Combrée — dirigé par M. Reguin, pour réaliser son invention. Elle est aujourd'hui commercialisée dans tous les points de vente « Atoll » et bientôt chez les opticiens étrangers.

L'ingéniosité d'un chercheur angevin et le savoir-faire pointu d'une société d'électro-

nique ont permis la mise sur le marché d'un boîtier où il suffit d'enclencher un verre, qui passe sur une cellule électronique, et en calcule l'indice de protection. On peut ainsi partir en altitude avec la certitude qu'on a, sur le bout du nez, une protection sûre.

B. CHIRAT

Bretagne et Pays de la Loire financent la recherche « hautes pressions » pour l'agro-alimentaire

ANGERS. — Dans le cadre du Pôle agronomique Ouest, les Conseils régionaux de Bretagne et Pays de la Loire ont décidé de financer, avec les Ateliers et Chantiers de Bretagne, qui construiront ce matériel, la réalisation d'un appareil hyperbare destiné aux chercheurs et aux industriels du secteur agro-alimentaire des deux Régions.

Ce matériel pilote, d'une capacité de trois litres pour des expériences de traitement sous haute pression (jusqu'à 7.000 bars), permettra notamment la stérilisation à froid des aliments — sans altération des vitamines ni des arômes — ou la modification de la texture des produits.

Des traitements qui intéressent tout particulièrement les

industriels du lait, de la viande, des plats cuisinés et de la biscuiterie, qui ont été consultés sur sa définition comme l'ont été les centres de recherche concernés dans les deux Régions (INRA, ENSAR, ENITIA, CEMAGREF, IFREMER).

Le financement de 1,9 MF nécessaire pour la première année sera assuré par les deux Régions (à égalité pour un total de 1,2 MF), les Ateliers et Chantiers de Bretagne (456.000 F) et les industriels concernés (240.000 F).

Vocation et coopération « Ouest »

Déjà expérimentées au Japon, les technologies des hautes pressions ouvrent un

champ de recherche qui correspond aux vocations agro-industrielles de l'Ouest.

La maîtrise de ces technologies dont disposent les ACB doit permettre, dans un premier temps, aux chercheurs et aux industriels d'étudier les conditions de faisabilité technique et économique de ces traitements nouveaux, cette première phase devant déboucher dans les trois prochaines années sur la recherche et la mise au point de productions industrielles.

La collaboration qui s'amorce ainsi entre chercheurs et industriels de Bretagne et des Pays de la Loire autour de ces technologies de pointe, marque leur volonté de

positionner l'Ouest agro-alimentaire comme « pôle français des hautes pressions ».

Et l'appui commun qu'apportent les deux Conseils régionaux à cette démarche préfigure les modes de coopération interrégionale appelés à se développer dans le cadre du Pôle agronomique Ouest.

C.-H. G.

FRANCE-TELECOM. — La direction opérationnelle de France-Télécom recrute 100 cadres supérieurs de niveau IV.1. Ce recrutement est ouvert aux titulaires d'un diplôme du niveau BAC plus 5 de grandes écoles d'ingénieurs, de commerce, de ges-

tion et aux DESS/DEA suivant cinq filières : informatique, exploitation, techniques des télécommunications, recherche et développement, gestion/finance, commercial/marketing, épreuve de présélection 27 mai, clôture des inscriptions 7 mai.